

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/02/2015

Réception par le Prefet : 16/02/2015

Publication : 20/02/2015



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2015-2-2-1

Séance du vendredi 13 février 2015

### **AIDES EN FAVEUR DES MEUBLES DE TOURISME ET CHAMBRES D'HÔTES**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption et l'exécution des budgets,
- VU la délibération n° CG-2014-6-1-1 du 4 décembre 2014 relative à l'exécution anticipée du Budget 2015,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CP-2011-10-2-5 du 18 octobre 2011 attribuant à M. KIPPELEN une subvention pour la création d'un meublé de tourisme,
- VU la délibération n° CP-2013-11-2-2 du 12 décembre 2013 prolongeant le délai de validité de la subvention accordée par la Commission Permanente du 18 octobre 2011,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE :

- d'attribuer, au titre du dispositif d'aide en faveur des meublés de tourisme et chambres d'hôtes :
  - une subvention plafonnée à 14 000 €, représentant 20 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 70 000 €, à M. Jean-Marc FIX pour la création de 2 meublés de tourisme à VOEGLINSHOFFEN ;
  - une subvention plafonnée à 14 000 €, représentant 20 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 70 000 €, à M. Maurice KLINGNER pour la création de 2 meublés de tourisme à EGUISHHEIM ;

- de prolonger, jusqu'au 31 juillet 2015, la durée de validité de l'aide attribuée à M. Daniel KIPPELEN lors de la Commission Permanente du 18 octobre 2011 ;
- de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20422, programme F241 du budget départemental.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'r' at the end.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions